

# MES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE QUELLES SONT LES RÈGLES D'ENTRETIEN ?



## L'ENTRETIEN, A QUOI ÇA SERT ?

L'entretien des équipements de chauffage vise à **ÉVITER** :

- d'éventuelles **PANNES** ou dysfonctionnements ;
- des **SURCONSOMMATIONS D'ÉNERGIE** qui ont des conséquences directes sur le budget du ménage ;
- les **RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**. Ce gaz est invisible et inodore. Il provoque des maux de tête, des nausées et des vertiges et peut être mortel. Il est causé par un **équipement mal entretenu** associé à une **mauvaise aération du logement**.

*En cas de suspicion d'intoxication, vous devez aérer votre logement, arrêter les appareils à combustion et appeler les secours.*

## QUI DOIT FAIRE RÉALISER L'ENTRETIEN ?

VALLIS HABITAT mandate **une entreprise sous contrat** qui doit assurer une **visite annuelle de contrôle**.

- Cette intervention, **NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE**, est incluse dans le contrat d'entretien annuel que vous payez dans les charges communes.

D'après la réglementation en vigueur (*articles R224-41-4 à R224-41-9 du Code de l'environnement*) et les clauses du bail,



le locataire est tenu d'entretenir ses équipements **CHAQUE ANNEE** et doit donc **LAISSER L'ACCES DE SON LOGEMENT AUX ENTREPRISES**.

## EN QUOI CONSISTE L'ENTRETIEN ?

L'entretien annuel consiste en la **vérification de votre équipement de chauffage** et, si nécessaire, son **nettoyage et son réglage**.

Le chauffagiste vous fournira une attestation d'entretien et les conseils nécessaires sur le bon usage de votre chaudière pour la maintenir dans de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité.

## QUELLES SANCTIONS SI JE NE RESPECTE PAS L'OBLIGATION D'ENTRETIEN ?

Si vous ne présentez pas une attestation d'entretien, votre bailleur peut **retenir le montant de l'entretien sur le dépôt de garantie**.

En cas d'accident avec une chaudière mal entretenue, l'assureur peut également **refuser de vous indemniser et votre responsabilité civile voire pénale**, s'il y a des blessés voire des morts, serait **engagée**.



## QUI DOIS-JE CONTACTER ?

CHAUDIÈRE À GAZ – POMPE À CHALEUR : PROXISERVE – 04 84 63 00 06